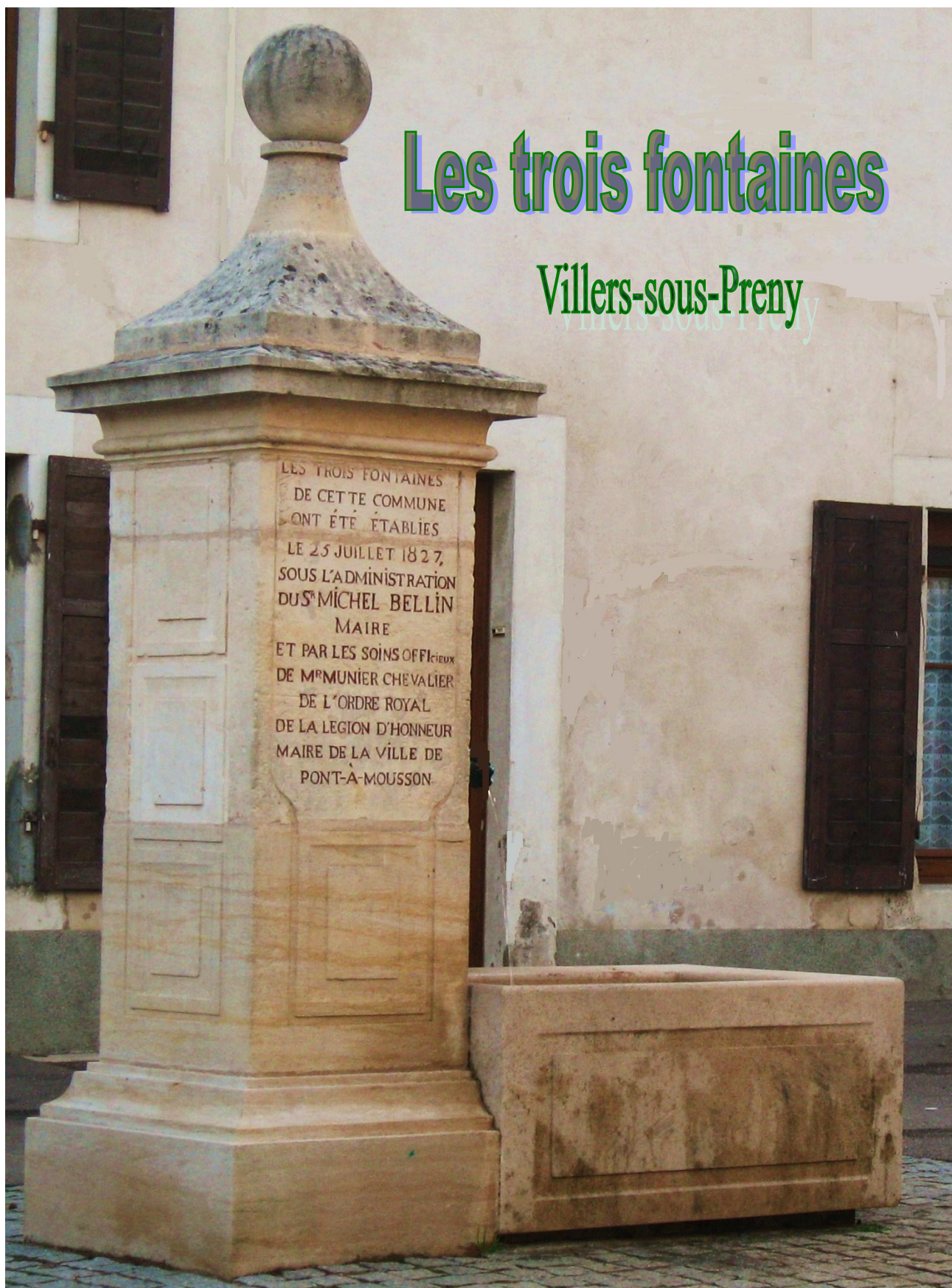




Les trois fontaines

Villers-sous-Preny

LES TROIS FONTAINES
DE CETTE COMMUNE
ONT ÉTÉ ÉTABLIES
LE 25 JUILLET 1827,
SOUS L'ADMINISTRATION
DU S^r MICHEL BELLIN
MAIRE
ET PAR LES SOINS OFFICIEUX
DE M^r MUNIER CHEVALIER
DE L'ORDRE ROYAL
DE LA LÉGEN D'HONNEUR
MAIRE DE LA VILLE DE
PONT-À-MOUSSON.

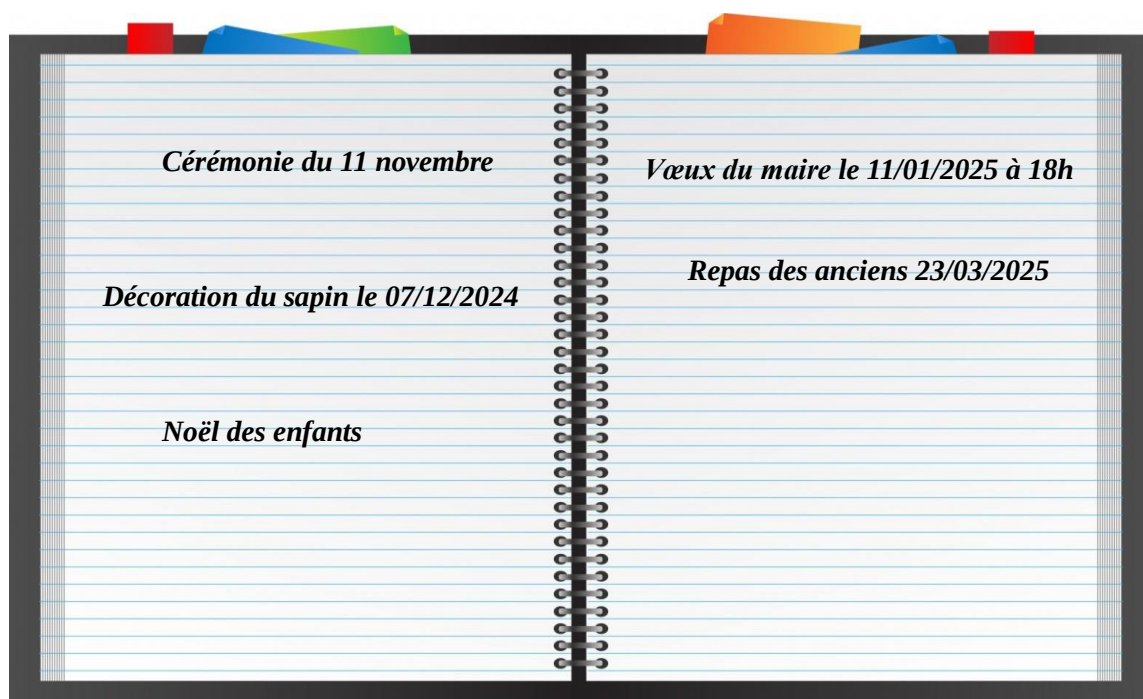
Journal municipal n°29 : Année 2024 : 2/2
(Dépôt légal : ISSN 1674)

Journal rédigé par : Aline, Rachel, Audrey et Peggy

SOMMAIRE

<i>EDITORIAL</i>	<i>p 03</i>
<i>LA VIE DU VILLAGE</i>	<i>p 04</i>
<i>ASSOCIATION LES LOUPS BLANCS</i>	<i>p 07</i>
<i>TRAVAUX</i>	<i>p 10</i>
<i>ENTREPRISE DU VILLAGE</i>	<i>p 15</i>
<i>LA RUBRIQUE D'ANTAN</i>	<i>p 16</i>
<i>EXTRAITS DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</i>	<i>p 18</i>
<i>ETAT CIVIL</i>	<i>p 22</i>
<i>JEUX</i>	<i>p 23</i>
<i>INFORMATIONS</i>	<i>p 25</i>
<i>PETITS RAPPELS</i>	<i>p 36</i>

RENDEZ VOUS A NE PAS MANQUER



EDITORIAL

Chères habitantes, chers habitants,

Je suis très heureux de vous retrouver pour cette nouvelle édition de notre journal qui est encore bien rempli.

C'est avec consternation que nous avons constaté le vol de notre camion, un élément essentiel à notre quotidien. En effet, nous avons pris un énorme retard dans la taille des haies que l'on avait à peine débutée et dans des petits travaux comme le terrain de pétanque de la salle et celui de l'espace "terrain de foot". Nous avons donc adapté notre budget pour en acheter un qui nous sera livré ces tous prochains jours.

Dans ce contexte où la protection des personnes et des biens est devenue une préoccupation majeure, la mise en place de caméras de vidéo protection s'impose. L'installation dans notre village est terminée et le système est opérationnel. En plus des trois entrées du village, nous avons tenu à protéger les environs du bâtiment et de l'aire de jeux à proximité du terrain de foot, l'accès de la salle socio-culturelle et les arrêts de bus devant la mairie.

D'importants travaux d'enrobés sont prévus ; en face de la mairie autour du nouvel abribus, sortie du village côté Vilcey avec la création d'un trottoir pour un accès sécurisé à la nouvelle aire de jeux et rue saint Norbert pour la matérialisation de quelques places de stationnement ainsi que la pose d'un banc. Le changement des plaques de rue est également au programme, nous faisons notre possible pour le réaliser cette année.

Après les cloches, c'est au tour de l'horloge du clocher de ne plus donner l'heure, son mécanisme est hors service. Les devis sont prêts, l'intervention est prévue et devrait être réalisée avant la fin de l'année.

Le drainage de l'aire de jeux côté Vilcey nous a posé quelques problèmes dus à l'abondance des arrivées d'eau mais est enfin terminé. Ceci nous a permis d'implanter le terrain de pétanque, un banc, la fontaine, une table de pique-nique et le pressoir. Dès que la météo le permettra mais surtout dès que nous aurons le nouveau camion et la mini-pelle qui est en révision, nous ferons le terrassement de la partie basse et y planterons les jeux et l'agrès adulte déjà en notre possession.

Depuis cette année l'ACCA a récupéré les zones de chasse côté Norroy. Nous n'aurons donc plus qu'une association de chasse sur tout le territoire de la commune. Cela nous permettra d'améliorer le suivi des tâches d'entretien des bois leur incombant.

Depuis début octobre des bennes de collecte de déchets alimentaires sont installées aux points d'apport volontaires existants. Leurs vidanges seront hebdomadaires. Merci à tous de jouer le jeu et d'apporter un maximum de vos déchets alimentaires dans ces nouveaux containers. Cette année encore, la collecte des déchets verts a eu un très grand succès et nous avons dû reporter à fin octobre sa fermeture. Nous avons donc décidé des dates fixes. C'est ainsi qu'à partir de l'année prochaine, les déchets verts seront ouverts du premier samedi d'avril jusqu'au dernier d'octobre.

En espérant vous retrouver nombreux à la commémoration du 11 novembre.

Bonne lecture.

Joël.

La vie du village

Commémoration du 8 mai

Vous êtes venu nombreux le mercredi 8 mai 2024 au monument aux morts de la commune pour célébrer le 79ème anniversaire de la Victoire du **8 mai** 1945, en présence du maire, des adjoints et des pompiers de Vandières que nous remercions chaleureusement.

A l'issue de cette cérémonie la municipalité a eu le plaisir de vous retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié.

Ce moment de partage est essentiel car il symbolise l'unité et la solidarité entre les habitants du village.



Merci à tous !

Fleurissement du village



Ce printemps, bénévoles et membres du conseil municipal se sont mobilisés pour embellir notre cadre de vie en plantant divers géraniums et autres plantes vivaces qui apportent joie et éclat à nos rues, notre mairie et nos ponts.

Ce projet de fleurissement, qui a nécessité un investissement en temps et en ressources, vise à créer un environnement agréable et accueillant pour nous tous.

Les fleurs ne sont pas seulement un embellissement, elles symbolisent également notre attachement à notre village et notre désir de vivre dans un lieu harmonieux.

Cependant, il est profondément regrettable de signaler que certains géraniums ont été volés. Ces actes de vandalisme sont non seulement inadmissibles, mais ils portent également atteinte à l'effort collectif que nous avons fourni. Chaque plante volée représente du temps passé à jardiner, des fonds investis pour l'achat des fleurs et, surtout, un manque de respect envers notre commune.

Nous appelons donc chacun d'entre vous à veiller sur ces espaces fleuris et à signaler toute activité suspecte.

Un grand merci à Carla et Enzo pour leur aide.

Ensemble, nous pouvons protéger notre village et continuer à en faire un lieu où il fait bon vivre !

Rentrée scolaire 2024/2025

Le lundi 2 septembre, les enfants ont pu retrouver leurs camarades et leurs enseignants dans l'enceinte du groupe scolaire de vandières. Le syndicat intercommunal scolaire (SIS) a souhaité la bienvenue aux parents et aux enfants en leur offrant un bon petit-déjeuner.

Merci à M Jean-Pierre COLIN, M Yannick DEBOVE, M Jean-Yves HERESBACH et M Joël BOURGERIE pour cet accueil.



ELA

Le vendredi 18 octobre les élèves de la GS au CM2 ont participé à l'opération « mets tes baskets et bats la maladie » la campagne phare de l'Association européenne contre la leucodystrophie (ELA) Un temps de sensibilisation et de réflexion a été organisé au sein de chaque classe avant l'événement.

L'après-midi, les élèves ont prêté symboliquement leurs jambes aux enfants touchés par une leucodystrophie, maladie génétique rare qui détruit la myéline (gaine des nerfs) du système nerveux et atteint les fonctions vitales et qui est extrêmement invalidante.



Cela a permis aux élèves de s'impliquer concrètement dans une action de solidarité et de leur prouver que chacun peut agir à son niveau.

Prériscolaire

Découvrez l'équipe encadrante du périscolaire pour cette année scolaire.



En cuisine, Patricia et Charlène seront en charge de l'intendance de la cantine.

Pour l'animation, plusieurs visages familiers et nouveaux seront présents :

Solène et Marie, connues en tant qu'ATSEM, apportent leur soutien précieux sur les temps périscolaires, les mercredis et durant les vacances.

Nadine supervisera les temps du déjeuner. Blandine accompagnera les enfants durant les différents temps périscolaires. Vanessa sera présente tout au long de l'année pour encadrer les enfants lors des temps périscolaires, les mercredis et les périodes de vacances.



Changement de direction au périscolaire : Aline Christophe succède à Sébastien Calzetti.

Après cinq années d'engagement au poste de directeur du service périscolaire, M Sébastien Calzetti a transmis le flambeau à Mme Aline Christophe, nouvelle directrice du périscolaire.

Nous remercions Sébastien pour ces années de dévouement, et nous lui souhaitons une excellente continuation dans ses futurs projets.

Association Les Loups Blancs

Chasse aux œufs

Retour sur la chasse aux œufs de l'association : un succès chocolaté !



Le 31 mars, de 10h à 11h30, le terrain de football s'est transformé en un véritable terrain de jeu pour les enfants à l'occasion de la traditionnelle chasse aux œufs organisée par l'association. Ce moment de convivialité et de joie a réuni de nombreuses familles venues partager l'esprit de Pâques.

Tous les enfants présents ont été gâtés par le lapin de Pâques, chacun repartant avec un œuf en chocolat. Au total, 497 œufs ont été trouvés, une belle réussite ! Félicitations particulières à Théo et Noéline, qui ont découvert les deux gros œufs en chocolat soigneusement cachés dans le village.



Halloween



Les enfants ont répondu avec enthousiasme à l'appel de l'association en se rassemblant nombreux le 31 Octobre pour la tournée des petits monstres.

Un grand merci aux habitants pour leur générosité et les nombreuses friandises offertes !

Fête du village

La fête du village : un moment de convivialité et de belles surprises

La fête du village a encore une fois réuni les habitants autour d'un moment chaleureux et festif. Nous remercions tous ceux qui ont participé à cette journée pleine de bonne humeur et de partage.

L'un des moments forts de cette édition a été la pesée du jambon, où Mme DERU s'est distinguée en remportant le jambon de 4,712 kg. La chance semblait être une affaire de famille, puisque sa sœur a également brillé au jeu des enveloppes, décrochant le gros lot : une carte cadeau multi-enseignes d'une valeur de 150 €.

Ces instants de partage reflètent l'attachement de notre communauté à ces événements qui rythment la vie de notre village.



14 juillet

Retour sur la manifestation des Loups Blancs : un barbecue festif et convivial

Le week-end du 14 Juillet, notre village a été animé par une nouvelle édition de la manifestation des Loups Blancs, une rencontre désormais incontournable pour les habitants. Le soleil était au rendez-vous, et c'est dans une ambiance conviviale et chaleureuse que petits et grands ont partagé une journée mémorable.

Le repas, organisé autour d'un barbecue généreux, a rassemblé les villageois dans une atmosphère détendue. Pendant que les adultes profitaient de la pétanque et de la danse, les enfants, eux, ne se sont pas ennuyés ! Une structure gonflable leur a permis de se dépenser à volonté, et Malvina, avec son talent de maquilleuse, a transformé les plus jeunes en véritables petites œuvres d'art.



Le succès de cette journée témoigne de l'importance de ces moments de partage et de convivialité qui font vivre l'esprit de notre communauté. Un grand merci à tous les participants et bénévoles pour leur implication, ainsi qu'aux Loups Blancs pour cette belle initiative.



Travaux

Embellissement de la Mairie



Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement des travaux d'embellissement de notre mairie, un symbole fort de notre commune.

Grâce à l'entreprise YH, la façade de notre mairie a bénéficié d'un nettoyage en profondeur lui redonnant tout son éclat. Ce travail minutieux a permis d'éliminer les salissures accumulées au fil des ans.

Parallèlement, nos employés communaux ont contribué à cette initiative en repeignant les volets de la mairie en blanc.

Les volets fraîchement repeints s'harmonisent parfaitement avec la façade nettoyée.

Ces efforts d'embellissement ne sont pas seulement esthétiques, ils témoignent de notre volonté de préserver et de valoriser notre patrimoine communal.

Une mairie bien entretenue est le reflet d'une commune dynamique et engagée.



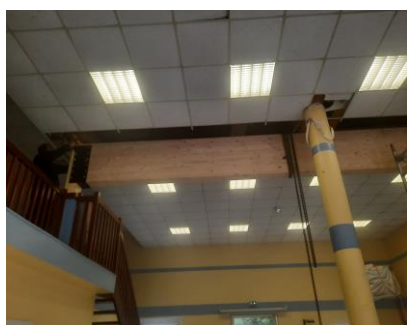
Travaux à la salle socio-culturelle

Nous sommes également ravis d'annoncer l'achèvement des travaux de notre salle socio-culturelle, un lieu essentiel pour la vie communautaire. Ces améliorations visent à offrir un espace plus fonctionnel et accueillant pour tous.

L'un des changements les plus significatifs a été l'enlèvement du poteau qui se trouvait au milieu de la salle. Ce poteau, bien qu'important pour la structure, limitait l'aménagement et l'utilisation de l'espace. En le retirant, nous avons pu créer un environnement plus ouvert et flexible, permettant ainsi d'accueillir divers événements.

Cette transformation a été réalisée par l'entreprise MADDALON.

Nous sommes impatients de vous faire découvrir cet espace.



Autre nouveauté, la vaisselle de la salle va être remplacée et un nouveau règlement sera donc mis en place dès la mise à disposition de celle-ci, soit début janvier 2025.

La nouvelle aire de jeux (SUITE)

La nouvelle aire de jeux prend forme ! Grâce à l'implication de bénévoles, le chantier a progressé de manière impressionnante malgré les caprices de la météo.

Les premières étapes ont été décisives : une fois le drainage du terrain achevé, l'aménagement des différents espaces a pu commencer. Parmi les avancées notables, la création d'un terrain de pétanque entièrement aménagé offrent désormais aux amateurs de boules un espace convivial.

Une plateforme dédiée a également été coulée pour installer la nouvelle table de pique-nique, qui est désormais prête à accueillir familles et promeneurs en quête de détente. La fontaine est également installée et en service !





Enfin, c'est avec beaucoup d'émotion que le vieux pressoir offert par la famille SERURIER a trouvé sa place sur le site, ajoutant une touche de patrimoine et d'histoire à cette aire de jeux.

Un grand merci à eux et à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce projet qui promet d'être un lieu de vie et de rencontres pour tous.

Installation de la vidéo-protection

Nous avons le plaisir de vous informer que l'installation du système de vidéo protection dans notre commune a débuté le 14 octobre 2024.

8 caméras sont installées :

- 1 à chaque aire de jeux
- 1 au terrain de foot
- 1 à chaque entrée du Village (côté Vandières, Vilcey et Norroy).
- 1 à la mairie
- 1 à la salle



Cette initiative vise à renforcer la sécurité de notre village et à améliorer la tranquillité de tous les habitants.

Votre sécurité est notre priorité, et nous sommes convaincus que ce projet contribuera à rendre notre village encore plus agréable à vivre.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre en mairie.

Vol du camion de la mairie



Nous vous informons que le camion-benne de la commune, a été volé dans la nuit du mercredi 25 au jeudi 26 septembre 2024.

Cet événement a non seulement causé une perte matérielle, mais il impacte également notre capacité à réaliser certains travaux essentiels au sein de notre village.

Le camion était un outil indispensable à l'exécution de diverses tâches liées à l'entretien de nos espaces publics.

En raison de ce vol, nous faisons face à des retards dans la réalisation de certains projets, ce qui peut affecter votre qualité de vie.

Nous allons tout mettre en œuvre pour remplacer ce véhicule au plus vite et vous remercions par avance pour votre compréhension et votre indulgence face aux retards que cela pourrait engendrer.



Entreprise du village

Fabrice GRANDEMENGES Taxi

En activité depuis juillet 2023, je suis taxi conventionné CPAM.

J'effectue tous types de transports médicaux, consultations, examens d'imageries, radiothérapie, chimiothérapie, hospitalisation (équipé d'un fauteuil de transfert).

Avec une prise en charge et un accompagnement jusqu'à dans les différents services.

Vers tous les pôles médicaux et hôpitaux de la région, Strasbourg, Paris, etc.



J'effectue également tous transports privés et professionnels (gares tgv, aéroports...).
Transports toutes distances (7/7)

Tel : 06.60.35.91.14

Photos de notre village



Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Chantal Leclerc pour son talent et son dévouement à capturer la beauté de notre village à travers ses magnifiques photographies.



Les maires de Villers-sous-Prény

Dans le cadre de notre engagement à mieux comprendre l'histoire et l'identité de notre commune, nous avons récemment mené une recherche approfondie sur les maires qui ont marqué notre village au fil des ans.

Cette initiative vise à mettre en lumière le parcours et les contributions des différents maires qui ont œuvré pour le développement et le bien-être de notre commune.

Nous avons consulté les archives, des documents historiques et même rencontré d'anciens habitants pour recueillir des témoignages précieux.

Le résultat de cette recherche vous est présenté dans le document ci-après.

Nous remercions Blandine CHARLET pour la magnifique mise en page de ce document.

Bonne lecture ...

* * *

PS : Si vous avez des récits du passé de notre village, des souvenirs, des anecdotes ou des traditions qui peuvent enrichir la mémoire collective, n'hésitez pas à les apporter à la mairie, nous les publierons dans nos prochains journaux municipaux.





Les maires de VILLERS-SOUS-PRÉNY

PERRIN François	1864-1882	COURTEAUX René	1959-1965
POIROT Eugène	1882-1884	DIDIER Victor	1965-1970
CAPIGNEAUX Eugène	1884-1887	HEYMONET Henri	1970-1977
PINOT Louis	1887-1897	BOUSSERT Roland	1977-1982
DESIRE Marc	1897-1899	COURTEAUX Gérard	1982-1989
COLLET Ernest	1899-1904	MAZOUIN Paul	1989-1990
PERRIN Leopold	1904-1915	FELTEN André	1990-1995
ROUYERE Eugène (*)	1915-1919	DERU Jean	1995-1997
CHARLEMAGNE Louis	1919-1940	SERURIER Joël	1998-2014
SOPHRON Ernest	1940-1958	BIGEL Jean-Pierre	2014-2020
ROBERT Georges	1958-1959	HERESBACH Jean-Yves	2020-

(*) 1^{er} adjoint M. ROUYERE Eugène remplaçant le maire
PERRIN Léopold décédé

EXTRAITS DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'intégralité des délibérations est disponible sur le site : www.villers-sous-preny.fr

N° 2024-17 : VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES POUR 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, une augmentation de 7 % et d'en fixer les taux comme suit :

	Taux 2023	Taux 2024	
Produits attendus			
- Foncier bâti :	33.02 %	35.33 %	
sur une base de 289 000 :			102 104 €
- Foncier non bâti :	30.48 %	32.61 %	
sur une base de 16 300 :			5 315 €
- Taxe d'habitation :	8.89 %	9.51 %	
Sur une base de 4 200 :			399 €

N° 2024-19 : ATTRIBUTION DU BAIL DE CHASSE POUR LA FORET COMMUNALE

Vu la résiliation par l'ACCA de Villers-sous-Prény et la société de chasse du Bois le Prêtre des 2 baux de chasse

Vu la demande de l'ACCA de Villers-sous-Prény pour louer le droit de chasse dans la forêt communale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la demande de l'ACCA représentée par Monsieur Francis COURTEAUX, Président
- Décide l'octroi d'un bail pour une période de 12 années à compter du 01/08/2024
- Décide le versement d'un loyer annuel de 18.32 € l'hectare, soit 2 546.48 € pour la totalité de la forêt communale d'une superficie de 139 hectares.
- Décide que le loyer sera indexé annuellement selon l'indice départemental des fermages
- Décide de maintenir à la charge de l'ACCA les différentes charges inhérentes au droit de chasse, le fauchage et l'élagage des lignes qui seront effectués annuellement avant l'ouverture de la saison de chasse.
- Décide de maintenir à la charge de l'ACCA la responsabilité des dommages causés par le gibier et les animaux nuisibles.
- Décline toute responsabilité concernant les accidents pouvant survenir dans l'exercice du droit de chasse et de quelque nature qu'ils soient.

Mr COURTEAUX Francis (Président de l'ACCA) n'a pas pris part au débat, ni au vote

N° 2024-33 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – COMMUNE

Monsieur, Jean-Yves HERESBACH maire, s'étant retiré, sous la présidence de Madame Peggy CASALINI, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal de l'exercice 2023 comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :

Prévu : 288 389.00 €

Réalisé : 317 522.42 €

Dépenses :

Prévu : 288 389.00 €

Réalisé : 232 324.21 €

Investissement

Recettes :

Prévu : 165 717.64 €

Réalisé : 47 470.54 €

Dépenses :

Prévu : 165 717.64 €

Réalisé : 94 250.79 €

Résultat global de l'exercice :

Déficit d'investissement :

- 46 780.25 €

Excédent de fonctionnement cumulé :

85 198.21 €

Résultat global :

38 417.96 €

N° 2024-34 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur, Jean-Yves HERESBACH maire, s'étant retiré, sous la présidence de Madame Peggy CASALINI, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service eau et assainissement de l'exercice 2023 comme suit :

Fonctionnement :

Recettes :

Prévu : 147 781.00 €

Réalisé : 147 819.28 €

Dépenses :

Prévu : 147 781.00 €

Réalisé : 67 345.92 €

Investissement :

Recettes :

Prévu : 64 450.00 €

Réalisé : 56 049.08 €

Dépenses :

Prévu : 64 450.00 €

Réalisé : 25 643.66 €

Résultat global de l'exercice :

Excédent d'investissement :

30 405.42 €

Excédent de fonctionnement :

80 473.36 €

Résultat global :

110 878.78 €

N° 2024-36 : DÉLIBÉRATION CADRE DU 623

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, et pour la durée du mandat d'inscrire les dépenses suivantes au compte 623 « publicité, publications, relations publiques » :

- 1) D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, les décorations de Noël, illuminations de fin d'années, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktail servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, vœux du Maire, St Nicolas, Ste Barbe, Fêtes patronales, nationales, repas de fin d'année des élus et personnel, repas et colis des anciens
- 2) Les fleurs, bouquets, à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, anniversaires, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles, départ à la retraite, départ, mutation...
- 3) Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats,
- 4) Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, sportives, locations de matériel (podiums, chapiteaux...)
- 5) Les frais d'annonces et publicités ainsi que les parutions liées aux manifestations
- 6) Les frais de restauration, de séjours et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

N° 2024-38 : REGLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une proposition du nouveau règlement de la salle polyvalente lors des différentes utilisations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le nouveau règlement
- Acte qu'il sera mis en place à compter du 1^{er} septembre 2024

N° 2024-41 : INDEMNITÉS SUITE A L'INONDATION DE LA PARCELLE AB53 CULTIVÉE PAR MONSIEUR FONTAN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une conduite d'eau qui a cédé mais dont la fuite ne se voyait pas visuellement, la parcelle AB53, en contrebas de la conduite, a pendant plusieurs semaines, absorbé le débit journalier, sans que cela ne se voit. La parcelle est cultivée en verger et potager par Monsieur Francis FONTAN domicilié 3 Rue de la Libération 54121 VANDIERES.

C'est grâce à lui que la fuite a pu être repérée

Toutes ses cultures ont disparu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accorde une compensation de 200€ sous forme de carte cadeau au magasin Bricomarché de Pont-à-Mousson, au titre de la prise en charge de l'achat de ses semences.

N° 2024-42 : DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR L'ADMISSION EN NON VALEURS DE TITRES DE RECETTES DE FAIBLES VALEURS

L'admission en non-valeur est proposée par le comptable pour les créances irrécouvrables, soit celles pour lesquelles les diligences s'avèrent impossibles ou vaines, ou dont les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier leur poursuite.

L'article 173 de la loi n°2022-2017 du 21 février 2022 permet aux assemblées délibérantes de déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à l'exécutif.

Le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 fixe le seuil maximal légal à 100€ pour les communes.

L'assemblée demeure cependant libre de fixer un seuil inférieur, voire, de limiter cette délégation, dans le respect du seuil défini, à certaines catégories de créances.

La décision d'admission en non-valeur qui sera prise sur cette base s'effectuera alors par arrêté.

Le doit effectuer une restitution à l'assemblée au moins une fois par an, en produisant un état listant les créances admises en non-valeur, assorties du motif d'admission.

En outre, l'assemblée dispose d'un droit d'évocation des pièces produites, à l'appui de la demande, auprès du comptable public.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder délégation pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, à concurrence du seuil légal maximum de 100€.

Dans cette limite, cette délégation est valable pour toutes les catégories de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accorder la délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à concurrence du seuil légal maximal de 100€, pour toutes les catégories de créances.

ETAT CIVIL

Mariage



Samedi 4 mai à 17 h 00,
le maire, Jean-Yves Heresbach, assisté de Joël Bourgerie,
1^{er} adjoint,
a eu le plaisir d'unir par les liens du mariage
Elke Just, professeure
et Olivier CALVI, cadre SNCF,
tous deux domiciliés 9 rue des prés dans la commune.

Samedi 13 juillet à 11h,
le maire, Jean-Yves Heresbach, assisté de Joël
Bourgerie, 1^{er} adjoint,
a eu le plaisir d'unir par les liens du mariage
Aurélie Hotton, sans profession
et Mickaël CROCHAT, agent de maitrise,
tous deux domiciliés 41 rue de la Libération dans
la commune



Samedi 28 septembre à 17h,
le maire, Jean-Yves Heresbach, assisté de Peggy
CASALINI, 2^{ème} adjointe,
a eu le plaisir d'unir par les liens du mariage
Pascale DUPLAN, vendeuse
et Daniel LAURENT, agent de sécurité,
tous deux domiciliés 8 rue de l'église dans la
commune.

COLORIAGES ET JEUX



www.joyeux-noel.net



MOTS MÊLÉS DE NOËL

Momes

Sortez les crayons et entourez dans la grille chaque mot de la colonne que vous retrouverez !

H	I	C	H	O	C	O	L	A	T	S	I	X	H
Q	Z	C	B	R	E	V	E	I	L	L	O	N	E
S	U	R	P	R	I	S	E	B	B	X	N	X	A
T	R	A	Î	N	E	A	U	N	I	S	E	M	E
S	A	P	I	N	I	B	O	N	B	O	N	S	U
H	I	N	X	X	A	X	V	D	E	E	U	A	G
R	E	N	N	E	U	I	V	O	V	V	U	A	A
C	H	E	M	I	N	E	E	Q	Y	I	S	P	J
A	E	L	T	G	U	I	R	L	A	N	D	E	A
C	A	D	E	A	U	X	J	O	U	E	T	S	D
A	U	J	I	C	R	E	C	H	E	W	K	A	C
Q	B	Û	C	H	E	E	B	L	A	J	V	G	M
H	O	T	T	E	M	D	E	T	N	Y	L	A	I
D	É	C	E	M	B	R	E	P	A	C	T	K	V



Cheminée
Guirlande
Cadeaux
Jouets
Crèche
Hotte
Bûche
Réveillon
Décembre
Renne
Chocolats
Traîneau
Sapin
Bonbons



INFORMATIONS

Déchets verts



L'espace vert de la commune est actuellement fermé pour la période hivernale.

Petit changement en 2025 :

Il faudra désormais s'inscrire en mairie si vous avez des déchets verts à broyer le dernier samedi du mois.

Stationnement

Arrêté Municipal N°2024-09

Afin de sécuriser la rue Georges Dozart la mairie a décidé de prendre un arrêté municipal afin d'y interdire le stationnement de chaque côté de cette rue.

Le non-respect de cet arrêté municipal pourra entraîner une verbalisation.

Nous vous rappelons qu'un parking est à votre disposition au bout de cette rue.

Incivilité

Nous souhaitons à nouveau vous rappeler à un peu de civisme au sein de notre village.

Beaucoup trop de zones publiques du village sont souillées par les déjections qui ne sont pas ramassées par les propriétaires d'animaux de compagnie et ceci malgré la mise en place de distributeurs de sacs par la commune. Ceci n'est donc plus tolérable !

Au-delà des nuisances, visuelles et olfactives, les souillures des espaces publics entraînent, entre autres, des risques de chutes, la dégradation de notre cadre de vie et occasionnent des gênes, notamment pour nos plus jeunes enfants, sur certaines aires de jeux.

Il en est de même pour les espaces privés, plusieurs citoyens se sont plaints de devoir enlever et nettoyer leur porte de garage ou murs d'habitation.

Pour le bien de tous et le mieux vivre ensemble, nous comptons sur votre civisme pour être plus vigilants et respectueux lors des sorties de vos fidèles compagnons.

Nous vous rappelons également que vos chiens doivent être tenus en laisse et que leur présence est **strictement interdite** sur les aires de jeux, terrain de foot, terrain de basket etc...et cela même s'ils sont tenus en laisse.



NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES



**ÇA BOUCHE LES CANALISATIONS
ÇA POLLUE
ÇA CRÉE DES PANNES AU NIVEAU DES POMPES DE LA STATION D'ÉPURATION
C'EST PUNISSABLE**

Veillez à mettre une poubelle à proximité des WC

Notre station d'épuration souffre de ce fléau !!
Le coût de remplacement d'une pompe est très élevé (5900€ !).

Merci de bien vouloir être très vigilant.

La nouvelle gestion des déchets

Suite à la campagne d'informations lancée par la communauté de communes de Pont-à-Mousson concernant l'arrivée de la TEOMi (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative), des conteneurs d'apport volontaire ont été installés dans notre village.

Au nombre de deux, ils sont placés aux extrémités de la commune à côté des conteneurs à verre et papiers.

Leur rôle étant de favoriser la collecte des déchets alimentaires afin de réduire la poubelle d'ordures ménagères et ainsi valoriser ces déchets au lieu de les enfouir.

En effet, le compostage permet d'obtenir un engrais naturel et gratuit.



C'est donc :

- Économique (gestion des déchets moins coûteuse – on réduit 1/3 nos poubelles – engrais gratuit)
- Pratique (on sort moins sa poubelle – on réduit nos trajets à la déchetterie)
- Ecologique (on prend soin de nos jardins avec du bon compost – on favorise la biodiversité)

Petit Rappel :

Le compostage est un processus naturel qui permet la décomposition des bios déchets (matières organiques) par les microorganismes présents naturellement dans le sol (bactéries – champignons- insectes etc....)

Il y a deux types de bio déchet :

- Alimentaire
- Déchets verts

Vous pouvez dès à présent apporter vos déchets alimentaires dans ces conteneurs, grâce au bio seau qui vous ont été donnés par la communauté de communes.



Pour les retardataires, ils sont mis gratuitement à disposition à la mairie.

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

DÉCHETS HUMIDES



Epluchures de fruits et légumes



Marc de café et filtres

Dosettes souples
en papier uniquement

Thé en vrac et sachets



Restes de repas

(viandes, poissons, crustacés,
fromages, pains...)



Aliments périmés

sans emballages

DÉCHETS SECS



Coquilles d'œufs et de fruits secs



Papiers usagés

(essuie-tout, mouchoirs, serviettes)



Fleurs et petites plantes d'intérieur



Litières végétales

non traitées

COMMENT TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

DÉCHETS INTERDITS À LA COLLECTE



Gros déchets verts
(branchages, terre...)



Emballages, barquettes, filets,
sacs en plastique



Mégots, textiles, cendres, sciures,
cadavres d'animaux



Papier glacé, verre, métal



Couches-culottes
et protections hygiéniques



Déchets dangereux
(piles, peintures, produits ménagers...)



Coquillages et capsules
de café type Nespresso



POURQUOI UNE COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Cette collecte permet d'éviter de jeter les déchets alimentaires dans la poubelle d'ordures ménagères.

Grâce à cette collecte, on réduit de plus **d'1/3 la poubelle d'ordures ménagères**.

POUR ALLER PLUS LOIN

QUESTIONS & RÉPONSES

Vais-je avoir une amende si je ne trie pas mes déchets alimentaires ?

En tant qu'habitant, non. Il n'est pas prévu d'amende mais trier permet de valoriser les déchets alimentaires plutôt que de les enfouir.

Est-ce que les os, arêtes et crustacés se trient dans mon bioseau ?

Oui, les os de poulet, les arêtes et crustacés sont des déchets alimentaires.

Est-ce qu'il y a des risques d'odeurs ?

Les sacs biodégradables et le bioseau ajouré limitent le développement des odeurs dans le bioseau et permettent de le garder propre.

Il est cependant conseillé de :

- Nettoyer le bioseau si des jus venaient à s'échapper du sac
- Stocker le bioseau à l'ombre ou à l'extérieur quand cela est possible
- Déposer le sac rapidement dans un conteneur à déchets alimentaires si vous y avez entreposés des déchets alimentaires odorants comme des restes de poissons, des carcasses de poulets, des produits avariés...

Est-ce qu'il y a des risques de moucheron ?

Certaines peaux de fruits peuvent attirer les moucheron : fermez bien le couvercle du bioseau et déposez le sac dans le conteneur même s'il n'est pas plein !

Je déménage : que faire du bioseau que j'ai acquis ?

Le bioseau vous est donné. Vous pouvez le conserver lors de votre déménagement.

Je suis un commerçant, est-ce que je peux utiliser les conteneurs à déchets alimentaires ?

En tant que commerçant, vous pouvez récupérer un bioseau et des sacs biodégradables afin de déposer vos déchets alimentaires dans les conteneurs. Si vos volumes sont trop importants, contactez-nous afin de vous trouver une solution plus adaptée.

La suite des événements :

A partir du 1er janvier 2025 :

- Comptabilisation de la production d'ordures ménagères des usagers (nombre de levées du bac)
- Les nouvelles habitudes de tri et de réduction des déchets sont prises en compte.

A partir de 2026 :

Réception de la première taxe foncière intégrant la TEOMi, sur la base du nombre de levées de bac ordures ménagères.

Déchetterie de Pont-à-Mousson

Le déchetterie est fermée pour une durée de un an environ.
Pendant cette période vous pouvez prendre rendez-vous pour déposer vos déchets à la déchetterie de Dieulouard (qui sera pour l'occasion ouverte 7/7 et à des amplitudes horaires élargies)

Du lundi au samedi 9h - 12h / 13h – 17h30
Le dimanche 9 – 12 h

DÉCHETS ACCEPTÉS

- | | | |
|--|--|---|
| ✓  • Carton | ✓  • Plâtres | ✓  • Lampes |
| ✓  • Métaux | ✓  • Laine de verre | ✓  • Piles et batteries |
| ✓  • Bois | ✓  • Laine de roche | ✓  • Déchets dangereux des ménages |
| ✓  • Meubles démontés | ✓  • Plastiques durs et PVC | ✓  • Huiles de friture et de vidange |
| ✓  • Déchets verts | ✓  • Jeux et jouets | ✓  • Cartouches d'encre |
| ✓  • Gravats | ✓  • Articles de sport et de loisirs | ✓  • Radiographies |
| ✓  • Tout venant | ✓  • Articles de bricolage et de jardin | ✓  • Pneus des VL (uniquement à Dieulouard) |
| ✓  • Fenêtres | ✓  • Déchets d'équipements électriques et électroniques | ✓  • Don et réemploi en partenariat avec l'association SNI |

Une plateforme déchets verts provisoire sera également mise à disposition pour la fin d'année sur Pont-à-Mousson, au « paquis » (près de la piscine communautaire)
Pour de plus amples renseignements le services dechets de la communauté de commune est à votre disposition au 03.83.23.59.67.

**Je composte, Je trie, je recycle, je réduits mes déchets
On a tous a y gagner**





LA CCBPAM FINANCE VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

JUSQU'À 200 EUROS DE PRIME ÉQUIPEMENT
POUR VOTRE ACHAT A, B OU C *



UNE FORMATION GRATUITE POUR MIEUX
CONSOMMER ET RÉDUIRE VOS FACTURES.

*Offre soumise à conditions, détails et modalités sur <http://bassin-pont-a-mousson.fr/>.
Les appareils non soumis à la nouvelle nomenclature sont éligibles à la prime
s'ils ont étiquette A +++, A ++ ou A +



Prime d'équipement énergie

LE BASSIN DE PONT-À-MOUSSON VOUS AIDE À
FINANCER VOS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

1



Je veux bénéficier d'une aide de 200€* dans la limite de 30% de la valeur d'achat du produit.

Je me rends dans une enseigne du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson*

2

Je sélectionne un produit éligible

Sont éligibles les produits suivants répondant aux normes A, B ou C



Réfrigérateurs



Congélateurs**



Réfrigérateurs combinés



Fours***



Machines à laver le linge



Lave-vaiselles

3

Je fais récupérer mon ancien appareil d'une norme inférieure à A (Sur la base de l'ancienne nomenclature : A+++, A++, etc.)

Je demande un justificatif de reprise mentionnant la norme énergétique de l'appareil.

*L'aide ne peut dépasser 30% du coût total du produit, réservée aux habitants du Bassin de Pont-à-Mousson. Consulter le règlement en bas de page pour voir les modalités d'attribution.

**Pour les congélateurs, la note D est acceptée.

***Pour les fours, la note de l'étiquette énergie doit être de A+, A++ ou A+++.



Je m'inscris à une formation obligatoire

Je bénéficie de conseils et astuces pour mieux consommer et réduire mes factures d'énergie.

Réservations au : 03.83.87.87.00



Je complète mon dossier de subvention*



- Soit en ligne via le formulaire de demande de remboursement
- Soit en adressant un courrier à la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson contenant :



Une attestation sur l'honneur signée (modèle joint pour signature)



Une facture



Une copie de pièce d'identité



Un justificatif de domicile au nom du bénéficiaire



Un justificatif de reprise de l'ancien appareil par le commerçant et sa note énergétique



Une copie de justificatif de présence à l'atelier de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.



Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)



Adresse : 75 allée Louis Camille MAILLARD, 54700 PONT A MOUSSON



Informations et renseignements : 03.83.87.87.00

*Voir les détails et modalités dans le règlement d'attribution de la prime.





Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU), le permis de louer est en place sur notre secteur.

Pour le moment seules les communes de Pont-à-Mousson, Pagny sur Moselle, Dieulouard et Blénod les Pont-à-Mousson sont concernées.

Créé par la loi ALUR du 24 mars 2014, ce dispositif permet de contrôler l'état du parc locatif pour lutter contre les logements insalubres et contre les marchands de sommeil.

Ce dispositif oblige tout bailleur dont le logement (à usage de résidence principale, vide ou meublé) se trouve dans un secteur concerné, à faire une demande d'autorisation de mise en location.

Sont exclus les renouvellements ou avenants de contrats, les locations touristiques, les baux commerciaux, les logements de fonction, ainsi que les logements mis en location par un organisme de logement social ou qui bénéficient d'une convention avec l'ANAH.

Les démarches :

- Vérifier si votre logement est concerné. (Liste des rues concernées par commune sont disponible sur le site de la communauté de communes de Pont-à-Mousson)
- Télécharger le formulaire CERFA n°15652*01. (également disponible sur le site de CCBPAM.
- Déposer votre demande à l'accueil de la mairie sur laquelle se situe le bien ou par courriel : info@bassin-pont-a-mousson.fr, avec les pièces suivantes :

- du diagnostic de performance énergétique (DPE),
- de l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz,
- du constat des risques d'exposition au plomb (CREP),
- de l'état sur l'amiante,
- de l'état des risques naturels et technologiques.

Le permis de louer et sa mise en place, notamment les visites des logements sont gratuites.

Plusieurs décisions peuvent être rendues, qui vous seront communiquées dans un délai d'un mois suivant le dépôt de votre dossier.

• **L'autorisation** : la visite du bien n'ayant révélé aucune anomalie, le permis de louer est délivré pour une durée de deux ans.

• **L'autorisation avec réserves** : la demande est acceptée, sous réserves que des travaux mineurs soient réalisés avant la mise en location.

• **Le refus** : en cas de manquement pouvant porter atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants, la CCBPAM opposera un refus à la demande par recommandé avec avis de réception. Il sera demandé au propriétaire de déposer une nouvelle demande dès lors que les travaux prescrits auront été effectués.

Quelle sanction en cas de non-respect des obligations du bailleur ?

Le défaut de demande de permis de louer est punissable par une amende pouvant aller jusqu'à 5 000 € (15 000 € en cas de récidive).

La location d'un bien avec refus expose le bailleur à une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

PETITS RAPPELS

Coordonnées et permanences de Mairie :

Tél : 03.83.81.37.41 **Mail :** villers-sous-preny@wanadoo.fr

Adresse : 36, rue de la Libération

Site : www.villers-sous-preny.fr **Facebook :** Commune de Villers-sous-Prény

Permanence de Mairie : Mardi et Jeudi de 15h à 18h.

Ouverture déchets verts : de 11h à 12h les samedis matins.

Permanence de la Gendarmerie en mairie :

Nous vous informons que vous avez maintenant la possibilité de venir vous entretenir avec les gendarmes de Pagny-sur-Moselle lors de leur jour de permanence en mairie.

Les dates de ces permanences ne sont pas encore prédéfinies mais, la mairie vous tiendra informé.

NUMEROS D'URGENCES



CALENDRIER DE RAMASSAGE DES SACS JAUNES 2025

Rappel : depuis le 1^{er} janvier 2024 ramassage toutes les semaines !

